



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

bulletin mensuel n° 50

Janvier 1963

S O M M A I R E

- 1) Nous n'oublions pas
- 2) Renforcer la C.G.T.
- 3) Les commissions d'avancement 1963
- 4) Nos traitements au 1er Janvier 1963
- 5) Où en sont les textes?

NOUS N'OUBLIONS PAS !

La mémoire de nos camarades de la C.G.T. victimes de la répression du 8 février, est vivante dans le coeur de tous les travailleurs.

Nous n'oublions pas qu'ils tombèrent sous les coups des forces policières, alors qu'avec des milliers de travailleurs il manifestaient pacifiquement contre les attentats de l'OAS.

Nombreux étaient parmi les manifestants, les personnels du CNRS de tous les laboratoires parisiens, qui ont assisté à la tragédie de Charonne, nombreux furent ceux qui dans les laboratoires participèrent à la large protestation du 9 février.

Le 13 février le groupe de l'Université était très important parmi tout le peuple de Paris; qui rendait un solennel hommage à nos camarades.

Aujourd'hui, il n'est pas d'autre fidélité pour honorer leur mémoire que de poursuivre le combat qui a été le leur. Face aux attaques du pouvoir, le devoir est de lutter pour la défense et l'extension des libertés syndicales, les droits des travailleurs, les libertés et droits des citoyens, la réhabilitation et le rétablissement dans leurs droits de ceux qui luttèrent pour la paix en Algérie.

Notre syndicat vous appelle donc à répondre nombreux à l'appel des organisations syndicales de la région parisienne qui se sont mises d'accord sur les propositions suivantes.

1) Elles invitent les travailleurs, enseignants, étudiants à célébrer au cours de la journée du 8 février, dans la plus large union, sur la base de leur entreprise, de leur école et faculté, la mémoire de leurs camarades.

2) Les délégations des organisations signataires s'inclineront dans la matinée du 13 février 1963 sur la tombe des victimes qui reposent au Père-Lachaise.

3) Elles appellent les travailleurs, les enseignants, les étudiants le peuple de Paris et de sa banlieue à défiler le 13 février 1963 à 18 h. 30 devant la station de métro "Charonne" qu'ils fleuriront. Ils rendront ainsi hommage dans la dignité et le recueillement aux héros de février 1962. Et ils uniront dans cet hommage tous ceux qui après Camille Blanc, Maire d'Evian, furent frappés par l'OAS.

Les travailleurs, les démocrates exigeront que justice soit rendue aux familles des victimes et aux blessés. Ils exigeront que les coupables de la répression, notamment celle de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris, soient enfin recherchés

et châtiés, que soient épurées de leurs éléments factieux la police et l'armée.

RENFORCER LA C.G.T.

Comme chaque année, à cette époque, la traditionnelle remise des cartes va avoir lieu, ou a déjà eu lieu dans nos sections.

Cette petite fête, qui réunit dans une ambiance amicale les syndiqués et les sympathisants autour d'un verre permet :

- 1° - de faire le bilan de l'année écoulée,
- 2° - de jeter les bases de futures actions,

3° - Au cours de ces remises de cartes, des discussions doivent naître avec nos amis non syndiqués. La première chose sur laquelle nous devons insister, est la nécessité de ne pas rester inorganisé, de venir renforcer les rangs des organisations syndicales. Le deuxième point doit être évidemment de faire adhérer ces camarades à la C.G.T.

Nous devons expliquer, pour ceux qui l'ignorent encore, le rôle grandissant de notre syndicat dans la lutte pour nos revendications. Son audience et sa confiance sont de plus en plus large auprès des travailleurs, comme en témoignent les élections à la Sécurité Sociale qui ont eu lieu dernièrement et dont nous parlerons plus loin.

Nos camarades ne doivent pas ignorer l'importance du recrutement, dans le fonctionnement de notre syndicat. Si nous voulons avoir un syndicat jeune et dynamique, capable de renouveler, d'enrichir ses cadres afin de mieux comprendre et résoudre les problèmes, il nous faut pour cela, à la base avoir un bon recrutement : l'avenir de notre syndicat, son efficacité, son autorité dépendent de ses militants. Chacun de nous doit en être conscient et doit pour cela prendre part aux tâches nombreuses et pas toujours plaisantes que nous avons à effectuer.

Et si nous pouvons nous réjouir des victoires obtenues dans le passé, c'est grâce aux efforts de nos militants.

Les élections des caisses de Sécurité Sociale constituent à ce titre un succès pour le mouvement syndical dans son ensemble. En effet, les travailleurs, placés en général devant un large éventail de listes se réclamant de mouvements et groupements d'intérêts divers : radicaux, familiaux, mutualistes, etc..., se sont tournés tout naturellement vers leurs organisations syndicales qui assument constamment la tâche de défendre leurs intérêts sur le lieu de travail. Ceci est un fait encourageant et montre le rôle de plus en plus important qu'ont les organisations syndicales réputées représentatives (C.G.T., C.F.T.C., F.O.,).

Mais, nous, syndiqués C.G.T. nous avons encore d'autres raisons de trouver encourageants ces élections. En effet la C.G.T. est la seule organisation syndicale qui améliore ses positions en progressant en nombre de voix et en pourcentage (elle a maintenant 52,33% des voix allant aux organisations syndicales).

Dernièrement a eu également lieu le vote des membres du Conseil d'Administration de l'I.P.A.C.T.E. ; jusqu'à ce jour aucun candidat C.G.T. n'avait été élu. Eh bien, c'est fait maintenant. Un nouvel organisme devra donc compter désormais avec la C.G.T.

La C.G.T. s'affirme donc une fois de plus comme étant la plus représentative des centrales ouvrières française. A nous, de la renforcer encore au sein du C.N.R.S.

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT 1963

Avez-vous rempli votre feuille de renseignements annuelle ? Etes-vous sûrs d'avoir un dossier pour être défendu efficacement par nos représentants ?

Dans le cas contraire adressez le plus rapidement possible les renseignements

A votre représentant :

Catégorie A - Edith BERNHEIM - Centre de Documentation C.N.R.S.

15, Quai A. FRANCE - PARIS VIIème

Catégorie B - Guy DUPRE - Labo de Physique Nucléaire BP N° 1 - Orsay S. et O.

Catégorie C - R. CHEMIN - Observatoire de Meudon - Meudon (S.&O)

Catégorie D - Odette EMERY - CNRS - 15 Quai A. France - PARIS VIIème

La commission paritaire est en effet convoquée pour l'examen des avancements d'échelon et de catégorie, le 8 février pour les A, le 11 février pour les D, le 12 février pour les C, les 13, 15, 18, 19 février, pour les B, le 20 février pour le passage de 1B ou 1C en 3A.

La date de réunion de la Commission de dérogation n'est pas encore fixée, elle ne se tiendra vraisemblablement qu'après la Réunion de la Commission paritaire.

NOS TRAITEMENTS AU 1er JANVIER 1963

Rappelons que l'augmentation de 4,5% des traitements de la Fonction Publique entrera ce mois-ci en application. Le nouveau traitement de base sera de 3.830 frs.

C'est également à partir de janvier que les nouveaux taux de l'indemnité de résidence (correspondant à la réduction des abattements de zone) pour certaines régions de province seront en vigueur.

Depuis la simplification du calcul des rémunérations intervenue en décembre 1962 (en même temps que la modification des indices dont la correspondance avec les anciens indices bruts a été indiquée en page 4 de notre bulletin de décembre dernier) il est facile de calculer les traitements exacts, y compris ceux de province. Nous en avons expliqué la manière dans la page de documentation imprimée, jointe à notre bulletin n° 49 de décembre 1962.

OU EN SONT LES TEXTES ?

Ces textes sont ceux qui étendent aux catégories correspondantes du CNRS, les avantages accordés aux Cadres C et D de la Fonction Publique depuis le 1er Janvier 1962.

Depuis Juillet 1962, où nous avons eu connaissance du projet du CNRS, il nous a fallu constamment harceler les pouvoirs publics :

- en septembre-octobre le Ministère de l'Education Nationale n'acceptait le projet CNRS qu'après discussion sur un remaniement des durées de carrières.

- Mais il n'y avait pas de Ministre titulaire de l'Education Nationale et, de ce fait, le projet risquait de ne pas partir aux Finances ! Intervention de l'Intersyndicale au CNRS, Assemblée Générale à Paris du personnel : les textes partaient enfin aux Finances...

- le 27 novembre une manifestation importante aux Finances, puis des délégations d'établissements du 3 décembre au 9 décembre, alertaient les services des Finances et les contraignaient à recevoir l'Intersyndicale le 11 décembre, quelques heures avant l'Assemblée Générale à Paris.

- le 13 décembre, intervention de l'Intersyndicale au Ministère de l'Education Nationale auprès de M. BAROUQUERES afin que notre ministère intervienne pour que les Finances examinent rapidement le projet.

- L'Assemblée Générale de l'après midi du 18 décembre prenait enfin

acte, que les discussions Finances-Education Nationale-CNRS étaient en cours, et qu'un accord sur le principe de la rétroactivité au 1er janvier 1962 semblait sur le point de se réaliser.....

Que d'efforts pour en arriver là, à propos de textes répercutant des mesures prises pour les fonctionnaires !

Quelles suites le début de 1963 a-t-il amené à cette situation ?

- La rétroactivité au 1-1-1962 nous a été confirmée (par le CNRS et par les Finances).

Nous pouvons considérer que ce point essentiel est dû à notre harcèlement de novembre-décembre.

- Le Budget a transmis au Ministre des Finances le projet. Celui-ci est, aux dernières nouvelles, l'objet d'amélioration (!) Nous craignons fort, cette dernière information le démontre, que les Finances aient démantelé le projet initial du CNRS. Il faut que nous connaissions la teneur des textes soumis à la signature.

C'est ce qu'a réclamé avec insistance l'Intersyndicale au cours du mois de Janvier sans obtenir satisfaction !

L'Intersyndicale, qui harcèle actuellement les Finances, va incessamment faire le point de la situation et prendre les dispositions pour lesquelles l'assemblée générale du 18 décembre l'a mandatée.

/ Nous n'avons pas perdu un an puisque, grâce à nos actions la rétroactivité est acquise au 1-1-62.

/ Ces textes, risquent, cependant d'avoir peu de portée. Il nous faut les connaître.

A partir de là le personnel déterminera son attitude à l'égard des textes en cours, et appréciera leurs effets sur la plateforme revendicative générale de l'Intersyndicale déposée en mars 1962, et décidera des actions à entreprendre.

AUX TRESORIERIERS

Vous êtes priés d'envoyer d'urgence les cotisations du 4ème trimestre 1962.

Collectez le plus vite possible les talons des cartes 1963 et envoyez-les nous. N'oubliez pas de faire marquer sur ces talons l'adresse du lieu de travail.

Faites payer les cotisations d'après les nouvelles grilles de salaire de janvier 1963 que vous avez reçues avec le journal de Décembre 1962. En cas de besoin nous pouvons encore vous faire parvenir ces grilles.

LE PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL

Le prochain Conseil syndical aura lieu le mardi 5 février à 18 h.30
10, rue de Solférino.

Venez nombreux à ce Conseil très important.